

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
15 Décembre 2017**

**OBJET : Participation à la mission de prévention et d'animations jeunes - 4ème répartition 2017 - Délégation des Centres Sociaux**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer dans le cadre du dispositif « Animation Prévention Jeunesse » et au titre de la 4<sup>ème</sup> répartition de l'année 2017, conformément au tableau annexé au rapport et selon les modalités financières de la convention type du 20 décembre 2012, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 13 658 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes y afférent,
- d'imputer la dépense correspondante, soit 13 658 € au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**